

## CONSEIL MUNICIPAL – 23 AOÛT 2017 - TRANSCRIPTION DES SOUS-TITRES CODÉS

[...] Du Règlement de procédure numéro 2016 - 377,

le Conseil reçoit examine l'article

3 du rapport numéro 49. Merci, Monsieur le Maire.

<CR> - Adopté.

<CR> - Rapport, report et

renvoie, rapport numéro 48, de zéro deux rues ma rivale et 4200, Chemin Innes, 2025, Chemin Mer Bleue. Ceci a été reporté de la réunion du comité du 12 juillet 2017. Et ceci s'applique aux deux adresses, afin de permettre un aménagement polyvalent

comme l'expose en détail le document 2. Le président et le vice-président du comité l'ont appuyé et adopté. Rapport des comités, rapports numéro 49 du Comité de l'urbanisme.

Demande de démolition et de nouvelles constructions de 110, promenade Lakeway en vertu de la loi patrimoniale. Adopté. Numéro trois, demande de démolition et de nouvelles constructions aux 1, place Coltrin, une propriété désignés aux termes de la partie cinq de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario. Adopté. Numéro quatre, modifications au Règlement de zonage, amendement 50 45, 5045, promenade Innovation.

Adopté. Ordre du jour, bon, est-ce que quelqu'un veut éliminer certains points de l'ordre du jour? Non. Adopté. Motion portant adoption de rapport. Conseiller conseiller Blais. Appuyée par le conseiller Qaqish. Merci. Que l'article 3 du rapport 48 du Comité de l'urbanisme, le rapport numéro 49 et le report du bureau du greffier, etc. Soient assujettis aux exigences d'explications au terme de la loi 73, qu'il

soit reçu et adopté, tel qu'amendée. Adoptée. Motion demandant suspension des règles

de procédure. Le point un. Conseiller Egli appuyé par le conseiller Moffatt. Le conseiller Lee. Merci, Monsieur le Maire. C'est une question routinière mais on demande l'approbation du Conseil. On veut obtenir la permission d'offrir des services à plusieurs communautés et je vous remercie et je remercie que le conseil ait pu présenter ceci au conseil. Je ne vais pas lire les attendu que, je vais tout simplement lire le résolu. On demande à approuver l'entente en tenant compte du développement économique. Merci. Suspension des règles pour la motion.

<CR> - La motion est-elle adoptée?

Oui, adopté. Planification, amendement 19. Amendements 1910, boulevard Saint-Laurent.

On demande de suspendre les règles.

<CR> - (voix de l'interprète) chers collègues,

le 12 juillet, nous avons adopté l'amendement 189 en ce qui concerne 1910, boulevard Saint-Laurent. D'ailleurs, il y a eu une erreur, il est donc résolu que le conseil adopté un amendement afin d'amender ce qui était représentée dans le plan de (inaudible)

appuyé par la conseillère Harder. Favorable.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, adopté.

Ensuite, la participation de la ville d'Ottawa en ce qui concerne la suspension des règles, en ce qui concerne également la Fédération canadienne des municipalités.

Premièrement, on veut savoir combien ça va coûter. En fait, c'est gratuit. Et c'est une occasion rêvée pour travailler avec le gouvernement d'Afrique du Sud sur un grand projet. Je ne vais pas lire les attendu que parce que je crois que vous êtes tous au courant. Donc, on veut approuver la participation de la ville d'Ottawa au sein de la Fédération des municipalités pour appuyer un projet vert tel que décrit dans la motion. Avec l'organisation qui s'appelle municipalités reliés (inaudible) et Nelson Mandela. On demande à ce que le projet souhaite effectué tenant compte du fait que la ville d'Ottawa va participer au projet BIGM, on veut qu'après adoption de cette motion, qu'il y ait confirmation et que la ville d'Ottawa devienne partenaires tel que décrit dans la motion.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. Appuyé par la conseillère Wilkinson, avis favorable. Oui, adopté. La motion suivante exige également qu'on fasse fi des règlements présentée par le conseiller Fleury. Adoptée par le conseiller McCain et. On parle d'une motion reliées à ce qui se passe au niveau du zonage dans le (inaudible) avoue les paroles.

<CR> - (voix de l'interprète) merci Monsieur le Maire, je le présente au nom du conseiller Chernushenko absent ce matin. Je vais lire le résolu type, tout simplement. Il est donc résolu que le département d'infrastructures puisse entreprendre les travaux en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'urbanisme, tenant compte du fait qu'on veuille érigé des habitations multi-unités, mais ne devrait pas contenir plus d'unités composé de quatre chambres. D'ailleurs, on veut

que ceci soit étendu, y compris les zones R R 1 R 2, R 3 pour inclure le (inaudible)  
ceci inclut la motion dont vous êtes au courant. Nous avons aussi annexés une carte.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller Qaqish, une question personnelle.

<CR> - (voix  
de l'interprète) comment peut-on identifier quels secteurs ont été déjà identifié?

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur le Maire?

<CR> - (voix de l'interprète) qui va répondre,  
Monsieur Willis où monsieur Marc.

<CR> - (voix de l'interprète) cette question a été  
soulevée, le matin du 12 juillet cependant, il y a eu des difficultés au niveau  
de son âge au règlement évidemment, pendant la rencontre du Conseil, nous n'avions  
pu vous présenter une carte et c'est la raison pour laquelle la question a été  
reporté à aujourd'hui. Maintenant, vous avez la carte sous les yeux.

<CR> - (voix de  
l'interprète) j'ai posé la même question que mon prédécesseur apposer lors de la  
rencontre du 12 juillet. Parce que dans mon quartier, on semble être aux prises

avec le même problème. Plusieurs petites maison sont rénovés, mais elles sont très près de l'Université d'Ottawa. Donc, on doit se servir de certains critères pour identifier les quartiers. En fait, mon quartier est très petit, il n'a pas la taille de tous les quartiers qui ont été identifiés sur la carte tel que mentionné le 12 juillet. Je pense que nous ne voulons pas nécessairement ajouter de petites communautés partout dans la ville. J'aimerais donc demander au personnel quels ont été les critères qui ont été utilisés. Il y a d'autres quartiers qui n'ont pas été inclus, y compris Court Line Park. Monsieur le Maire, lorsque le personnel à réviser la situation, tenant compte des règlements qui ne sont pas appliquées à la légère, nous avons également poursuivi cette étude pour tenir compte des normes qui doivent s'appliquer à toute la ville. Il est évident que le nombre de demandes active c'est accrue et nous avons tenu compte des séances de pré-consultations qui ont eu lieu. Je me rends compte et j'apprécie qu'il y ait certains secteurs qui seront touchés, mais je crois que ce n'est pas très important. C'est la raison pour laquelle nous ne voulions pas étendre le règlement juste aux confins de ce quartier.

<CR> - (voix de l'interprète) sur la motion? Adoptée.

<CR> - Merci.

<CR> - Est-ce que vous avez une autre motion adoptées exigeant la suspension des règles?

<CR> - (voix de l'interprète) avis

de motion pour un examen à une réunion subséquente. Une motion sera présentée, merci Monsieur le Maire.

<CR> - (voix de l'interprète) encore une fois, vous voyez cette

motion sur l'écran. Ceci se rapporte au fond sur la pureté des eaux qui a été présenté plus tôt. Ceci permettra aux responsables de signer des ententes, mais ça ne changera aucun projet qui a fait l'objet d'une approbation. C'est tout simplement dans le but de donner au personnel la possibilité de finaliser l'entente dont nous avons abondamment parlé plutôt. Merci.

<CR> - (voix de l'interprète) il y a-t-il d'autres

avis de motion? Avis d'intention. Du quartier du moulin Manotick de tenir l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire, à la réunion du conseil prévue pour le 13 septembre 2017. Conseillers Moffat, ce sera la dernière rencontre de ce groupe, n'est pas?

<CR> - (voix de l'interprète) peut-être pas.

<CR> - (voix de l'interprète) bien. Mais ce

sera peut-être l'avant-dernière réunion? Motion portant présentation de règlement présenté par le conseiller Qaqish. Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique motion de présentation des règlements trois lectures soit lu et

adopté et que le règlement intitulé règlements aux restrictions provisoire de la ville d'Ottawa soit lu et approuvé, lu et adopté, oui. Règlement de certification, le conseiller Egli appuyé par le conseiller Qaqish, que le règlement suivant soit lu et adopté, règlements ratifiant les délibérations du Conseil du 23 au 2017.

Adopté. Il y a-t-il autre chose, ajournement, conseiller Egli appuyé par le conseiller Qaqish. Que les délibérations du Conseil du 23 au 2017 soit ajourné sur la motion.

Adoptée. J'aimerais souhaiter au conseiller Fleury mes meilleurs voeux parce que je crois que sa femme est sur le point d'accoucher. Donc félicitations! En prévision de cette naissance. Nous avons très hâte de savoir. Merci. La réunion élevé.

[Sous-titrage en direct: [www.sovo-tech.com](http://www.sovo-tech.com)]